

# La lettre AGRICOLE de l' LE UDON



## SOMMAIRE

- **Quelle qualité des eaux de l'Oudon en 2021 ?**
- **Plan Ecophyto : de l'échelle nationale à l'Oudon, en passant par la région**
- **Des pesticides dans les eaux de l'Oudon**
- **Groupes DEPHY et 30 000 sur l'Oudon : la parole aux agriculteurs et à leurs animateurs**



## Éditorial

*L'enjeu eau est avéré sur le bassin versant de l'Oudon. Le captage de Segré est notamment classé prioritaire pour les nitrates et les produits phytosanitaires.*

*Ce numéro 33 de la Lettre Agricole de l'Oudon met en avant le travail dynamique d'agriculteurs engagés dans des groupes Ecophyto DEPHY ou 30 000 pour diminuer l'usage des pesticides sur le bassin.*

*L'amélioration globale de la qualité des eaux de l'Oudon est à souligner, mais des problèmes persistent : poursuivons tous nos efforts !*

**Laurent Lelore,**  
Président de l'antenne segréenne de la  
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

**Rémi Garot,**  
Vice-président du Syndicat du bassin de  
l'Oudon

## ➤ Quelle qualité des eaux de l'Oudon en 2021 ?

L'eau sert à de multiples acteurs du bassin de l'Oudon, qu'ils soient simples habitants, agriculteurs, éleveurs ou industriels. De nombreux captages d'eau potable sont notamment présents sur le territoire et exigent une eau de très bonne qualité pour la distribution. Les mesures réalisées par l'agence de l'eau, les départements et le syndicat du bassin de l'Oudon permettent de suivre les évolutions de la qualité de l'eau sur l'Oudon et ses principaux affluents.

### ➤ Des nitrates en régression

La pollution nitrates a nettement reculé sur l'Oudon, sous l'effet de la Directive Nitrates depuis 1991, du décret de 2001 limitant la teneur en nitrates à 50 mg/L dans les eaux destinées à la consommation humaine, et grâce aux efforts de la profession agricole : 91 jours de dépassement du seuil en 2007 à Segré et 0 en 2020 !

### ➤ Des pesticides toujours présents

Les pesticides diffusent dans les milieux

naturels où ils peuvent se dégrader en une ou plusieurs autres molécules, les métabolites. Ils peuvent alors contaminer des ressources en eau et impacter l'homme et l'ensemble des êtres vivants des milieux aquatiques. Des limites existent donc pour les pesticides : 0,1 µg/L pour chaque substance et 0,5 µg/L en cumulé. Depuis 2016, 300 à 450 molécules sont recherchées chaque mois sur une dizaine de points de prélèvements. Les analyses des données collectées montrent des améliorations. Toutefois des molécules sont toujours présentes, d'origine surtout agricole et plus modérément industrielle.

La dégradation de la qualité de l'eau pourrait compromettre l'utilisation de certains captages d'eau potable. La vigilance reste donc de mise !

**Juliette Mac Aleese,**  
Syndicat du bassin de l'Oudon  
juliette.macaleese@bvoudon.fr

# Plan Ecophyto : de l'échelle nationale à l'Oudon, en passant par la région

Initié en 2008 suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto vise à réduire les quantités de phytos utilisées et les pertes à l'application, mieux collecter les résidus et les surplus, et limiter les fuites. Il a permis de mettre en place et d'éprouver plusieurs outils ou actions structurantes : dispositif Certiphyto, développement des solutions de biocontrôle, réseau de fermes d'expérimentation DEPHY ou poursuite de l'accompagnement du réseau « 30 000 fermes » vers l'agro-écologie. Ces fermes DEPHY ou 30 000 sont souvent organisées en groupes d'échanges et de progrès.

Né en 2010, le réseau DEPHY FERME compte aujourd'hui 3 000 fermes. Il permet de mutualiser, transférer et valoriser des références sur des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires. En 2016 naît le dispositif « 30 000 fermes » qui vise à transférer massivement les enseignements de DEPHY et multiplier le nombre d'exploitations agricoles engagées dans la transition agroécologique.

La gouvernance régionale Ecophyto en Pays de la Loire est assurée par la Chambre d'agriculture (Laure Péron et Adeline Chastrusse, animatrices

Ecophyto) et la DRAAF (Aleth Koetzel chargée de mission, et Hervé Jocaille, chef de projet Ecophyto). Les actions développées sont guidées par une feuille de route validée en 2019.

Pour aller plus loin :  
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/La-feuille-de-route-Ecophyto-2-des,1039>  
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/>

Laure Péron, animatrice Ecophyto  
 DEPHY-30 000 fermes Chambre d'agriculture  
 Laure.PERON@pl.chambagri.fr

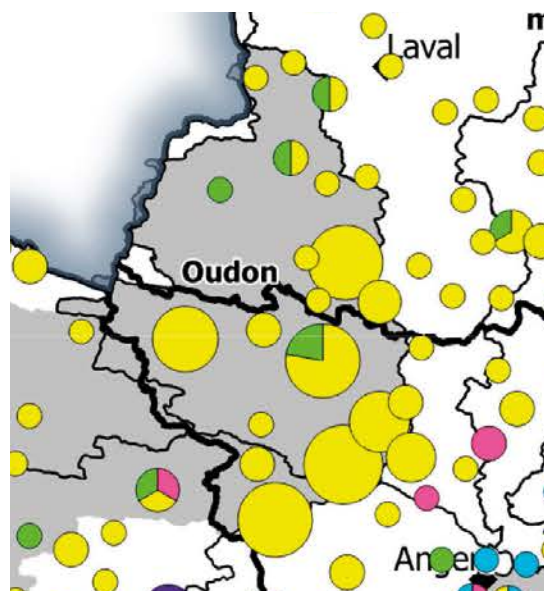
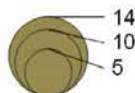
		DEPHY	30 000
NATIONAL	Objectifs	Expérimentations, observatoire, transfert	Application, diffusion
	Engagement	5 ans	3 ans
	Appel à projet	Tous les 5 ans	Annuel
	Financeur	Office Français pour la Biodiversité	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Nombre de fermes par groupe	10-12 agriculteurs (8 pour végétal spécialisé)/groupe	
	Structures accompagnatrices	Toutes structures d'accompagnement agricole	
	Filières représentées	Toutes filières confondues	
PAYS DE LA LOIRE	Nombre de groupes	20 : 14 en grandes cultures - polyculture élevage (GCPE), 3 en viticulture, 2 en maraîchage, 1 en horticulture	34 : 22 en GCPE, 6 en maraîchage, 3 en viticulture, 2 en arboriculture, 1 en horticulture
	Nombre d'exploitations	± 200	± 400
	Structures accompagnatrices	Chambre d'Agriculture Pays de la Loire, réseau des CIVAM, réseau des GAB, coopératives (CAVAC, TERRENA, AGRIAL), APAD, BHR	
	Leviers mobilisés et mobilisables	Choix variétaux, lutte physique, actions sur les stocks de bioagresseurs, contrôle biologique, évitement, efficacité de la lutte chimique, allongement des rotations etc.	
	Accompagnement	L'accompagnement peut être collectif pour que les agriculteurs partagent leurs expériences, et/ou individuel afin d'adopter les pratiques sur son exploitation. La diffusion auprès de leurs pairs se fait par le biais de journées portes ouvertes, journées techniques, etc.	
	Temps passé par l'animateur	50 % de son temps	Plafond de 150 jours sur les 3 ans

## Zoom sur les groupes DEPHY et 30 000 présents sur l'Oudon

- sage
- CT eau en cours
- département

- Filières exploitations
- arboriculture
  - grandes cultures et polycultures-élevage

Nombre d'exploitations à l'échelle des communes





## ➤ Des pesticides dans les eaux de l'Oudon

Selon leurs modalités de transfert dans l'eau de nos rivières, les pesticides contribuent à deux types de pollutions :

**La pollution ponctuelle** a son origine en un point et un moment donnés : un bidon renversé, une bouillie ratée ou l'eau de rinçage des cuves déversées dans un fossé. Ces incidents semblant anodins peuvent avoir de lourdes conséquences : 1 g de substance peut polluer 10 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit 10 km de ruisseau !

Depuis cet été, l'Oudon connaît une pollution au bentazone. Cet herbicide de post-levée sélectif est utilisé sur prairie, maïs et cultures fourragères (luzerne, pois, soja, féverole ou sorgho). Peu absorbable au sol, il est très mobile et peut s'infiltrer facilement en l'absence de bonnes pratiques d'utilisation. Sur l'Oudon, les quantités retrouvées en 2021 sont très importantes : à la prise d'eau à Segré, les niveaux peuvent atteindre 100 à 1000 fois les concentrations habituelles, plaidant plutôt pour une pollution ponctuelle. Les usagers de produits contenant de la bentazone sont donc invités à la plus grande prudence : rapprochez-vous de

votre conseiller ou rejoignez des groupes d'échanges pour la réduction d'utilisation des phytosanitaires.

**La pollution diffuse** n'a pas une origine précise spatiale ou temporelle. Elle provient du cumul des traitements sur un ensemble de parcelles pendant un temps donné : la quantité de pesticides dans l'eau peut alors être importante. Les pesticides peuvent mettre longtemps à disparaître : 20 ans après son interdiction, l'atrazine se retrouve encore sous forme de molécules de dégradation dans les eaux de l'Oudon !

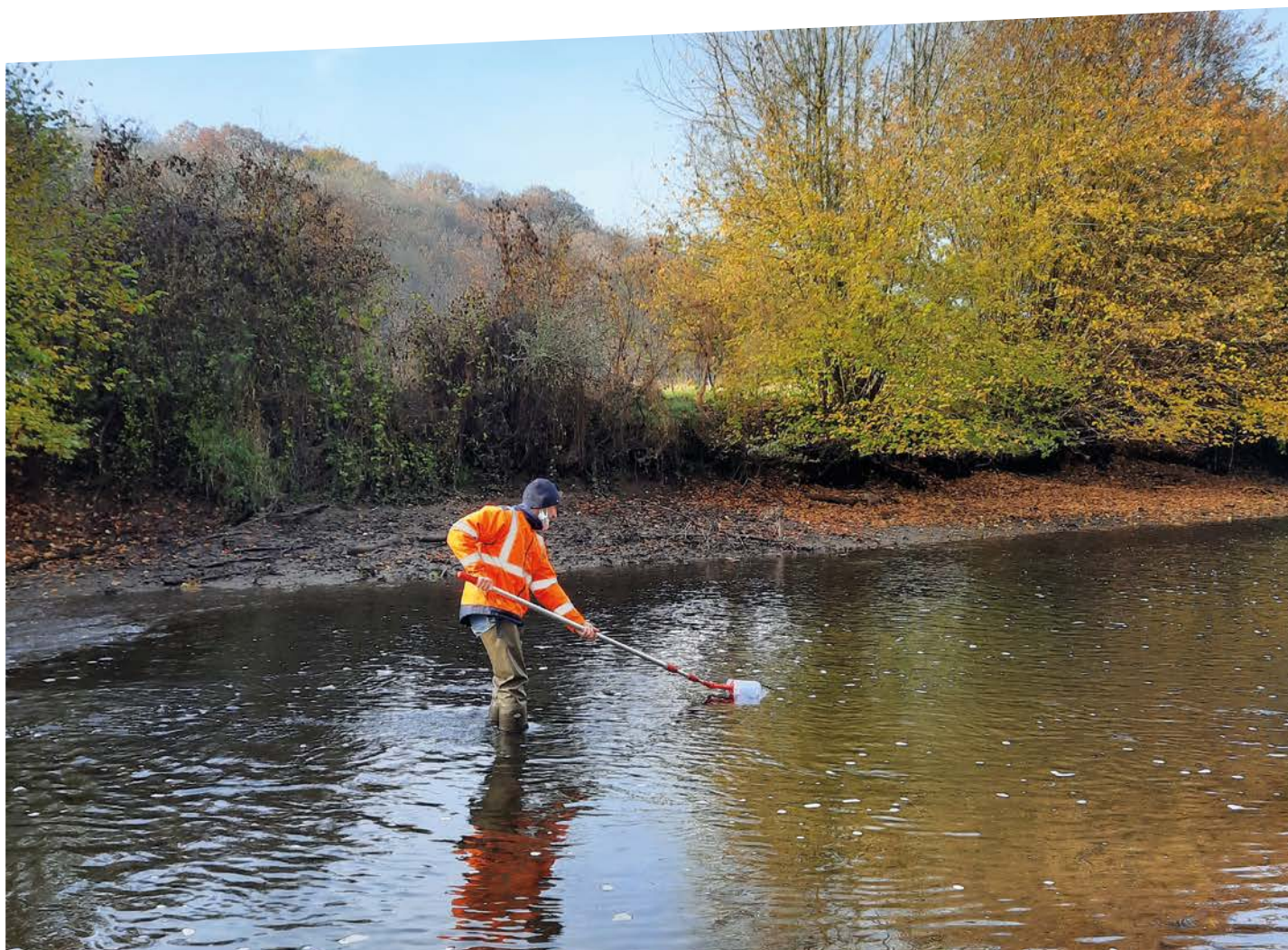
Sur notre bassin, les deux molécules les plus retrouvées sont issues d'herbicides :

- l'AMPA, pour 36% des concentrations mesurées à Segré en moyenne en 2020 ; cette substance est issue de la dégradation du glyphosate, herbicide foliaire systémique non sélectif, mais aussi des lessives et des détergents industriels et domestiques ;
- l'ESA métolachlore, pour 25% des concentrations mesurées à Segré en moyenne en 2020 ; ce métabolite du S-métolachlore, herbicide sélectif souvent utilisé sur maïs en prélevée, est

susceptible de présenter un risque sanitaire. À l'échelle nationale, sa présence est relevée en quantités supérieures au seuil de 0,1 µg/L dans bon nombre de captages et pose des problèmes conséquents. L'Oudon ne déroge pas à ces tendances. Le distributeur de cette molécule invite ainsi à ne pas utiliser de produits à base de S-métolachlore sur les aires d'alimentation de captages. Cette recommandation s'applique au captage de Segré, soit le bassin de l'Oudon sur toute sa partie mayennaise et la partie du Maine-et-Loire en amont de Segré.

Face à ces pollutions persistantes, rappelons qu'il est essentiel de respecter les doses et recommandations d'emploi des produits phytosanitaires et qu'il existe aussi des alternatives. Le travail des groupes Ecophyto de l'Oudon le montre : différents leviers pour réduire les phytosanitaires existent, et ça marche ! Vous aussi, vous pouvez les rejoindre !

Delphine Prévot,  
Syndicat du bassin de l'Oudon  
[Delphine.PREVOT@bvoudon.fr](mailto:Delphine.PREVOT@bvoudon.fr)





## ➤ Arboriculture : bien régler son pulvérisateur pour diminuer les phytos

Depuis 2018, la chambre d'agriculture anime un groupe « Ecophyto 30000 » en production cidricole. Ce groupe de 9 arboriculteurs de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de la Sarthe, dont 3 sur l'Oudon, a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Différentes actions sont ainsi testées : implantation de bandes fleuries pour attirer les auxiliaires, couverts pour concurrencer les adventices ou encore réglage du pulvérisateur pour optimiser les traitements.

Pour ce dernier sujet, la Chambre d'agriculture a auto-construit un banc de répartition vertical de 5,70 m de hauteur (photo) pour mesurer la qualité de pulvérisation des appareils de traitement. Les mesures effectuées ont révélé que la répartition n'est pas assez homogène : des zones sont sur-dosées, d'autres sous-dosées.

Les deux situations sont problématiques :  
- le surdosage peut entraîner du ruissellement, de la dérive et de la phytotoxicité pour les arbres,  
- le sous-dosage peut entraîner une protection insuffisante contre les maladies ou ravageurs et induire des traitements supplémentaires.

Face à ce constat, un travail d'amélioration de la répartition va être fait pour rendre les traitements plus efficaces avec moins de produit. En effet, deux études, canadienne et allemande, montrent qu'avec un meilleur taux de déposition du produit sur les feuilles, l'économie de produits phytosanitaires peut aller jusqu'à 50%. Avec ce travail, les IFT devraient baisser, tout en garantissant une protection du verger plus sécurisante.

Benoît Foucault, Chambre d'agriculture  
Benoit.FOUCAULT@pl.chambagri.fr



## ➤ Évoluer collectivement vers des systèmes herbagers pâturants et communiquer : un levier fondamental vers plus d'agroécologie

De 2017 à 2020, une dizaine d'agriculteurs d'un collectif « 30 000 » du sud-Mayenne ont échangé et communiqué sur leurs pratiques. Leurs objectifs étaient de :

- Développer le pâturage et les surfaces en prairies
- Diminuer l'usage des produits phytosanitaires
- Mieux maîtriser leurs charges afin d'améliorer la valeur ajoutée et le revenu dégagé par leur système

Un tel changement de système engendre une diminution des surfaces en cultures (maïs et céréales). Certains éleveurs du

groupe déjà relativement économes en intrants, souhaitent continuer à faire progresser leurs pratiques. D'autres voulaient réduire les phytosanitaires, en développant des prairies. Les échanges entre éleveurs du groupe sur leurs pratiques et leurs résultats ont favorisé les changements.

Ces évolutions de système et de pratiques prennent du temps. Certains critères ont pourtant évolué rapidement, comme l'efficacité économique (valeur ajoutée [hors aides, fermage, main-d'œuvre] /

produit d'activité) : +25% entre 2016 et 2020. La baisse du coût alimentaire (réduction de la part de maïs dans la SFP et baisse des achats d'aliments), une meilleure valorisation des fourrages produits sur la ferme et une meilleure rémunération du lait\*\* sont autant de changements expliquant cette amélioration.

Jean-Baptiste Coiffard, CIVAM AD 53  
jeanbaptiste.coiffard@civam.org

\*\* en 2016 le prix du lait était particulièrement faible

Indicateurs (moyenne, min. et max.)		En 2016	En 2019 ou 2020	Évolution*
Économique	Efficacité économique	35 % (18 à 60 %)	44 % (25 à 60 %)	+25 %
	Résultat par actif	10 540 €/UTHF (666 à 40 379 €)	25 736 €/UTHF (0 à 50 808 €)	+153 %
Environnemental	IFT herbicide	0,58 (0 à 1,1)	0,17 (0 à 0,8)	-71 %
	IFT hors Herbicide	0,64 (0 à 1,5)	0,18 (0 à 1,2)	-72 %
	Coût de mécanisation	517 €/ha (256 à 685€)	557 €/ha (337 à 788€)	+13 %
	Autonomie surfacique**	81 % (60 à 100%)	91 % (de 68 à 100%)	+14 %
Social	Emploi à l'hectare	227 €/ha (16 à 421€)	590 €/ha (0 à 1126 €)	+159 %
	Nb semaines surchargées	7,1 (0 à 24)	2,6 (0 à 10)	-25 %
Autres	Coût alimentaire	91 € /1000l vendus (de 40 à 180 €)	86 € /1000l (30 à 169€)	-8 %
	Chargement	1,54 UGB/Ha SFP (de 1,03 à 2,38)	1,33 UGB/Ha SFP (de 1,03 à 1,90)	-11 %

\* L'évolution est calculée comme la moyenne des évolutions de chaque ferme.

\*\*Autonomie surfacique : surface de la ferme pour l'alimentation des animaux (fourrage et concentré)/ surface totale pour l'alimentation des animaux (en surfaces équivalentes pour les fourrages et concentrés achetés)

## Miser sur un système herbager autonome et économe



Depuis mi-2018, 9 éleveurs du nord-ouest du Maine-et-Loire, dont 5 de l'Oudon, cheminent dans un groupe Ecophyto 30000, accompagnés par le CIVAM AD 49. Ces fermes aux profils variés (5 bovins lait, 4 bovins viande, 5 bio, 4 conventionnels dont 1 en conversion bio) partagent pourtant un même objectif : bien vivre de leur métier d'éleveur tout en préservant l'environnement. Ils ont choisi de construire ou consolider un système herbager basé sur des prairies graminées/légumineuses et des cultures à bas

niveaux d'intrants, principalement destinées à l'alimentation du troupeau.

Depuis 3 ans, différentes actions les ont rassemblés : échanges de pratiques au sein du groupe (implantation des prairies, conduite du pâturage), essais à la ferme (maïs+lابلab, ensilage de colza fourrager), visites hors du groupe (couverts intermédiaires d'un éleveur de Valanjou), interventions d'experts (fertilité des sols avec Jean-Pierre Scherer, expert en agronomie, botanique et écologie). Le tout afin que chaque agriculteur construise les solutions qui lui conviennent !



**Gaëtan Audoin,**  
éleveur de bovins viande  
et ovins à Nyoiseau

« Les rencontres du groupe sont nourissantes. J'y retrouve d'autres agriculteurs intéressés comme moi par le pâturage, l'autonomie alimentaire du troupeau... Chacun témoigne de ses réussites et de ses échecs, ce qui est précieux. Cela permet des changements concrets sur nos fermes ! Chez moi par exemple, en m'appuyant sur les retours d'expériences du groupe, j'ai semé des prairies sous couvert de méteil. Je pense tester un mélange chicorée + plantain + trèfle afin de prolonger le pâturage en été. »

Ce groupe s'intègre désormais dans le cadre d'un nouveau travail partenarial avec le bassin de l'Oudon.

Éleveurs de bovins, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe !

Maureen De Mey, CIVAM AD 49  
[maureen.demey@civam.org](mailto:maureen.demey@civam.org)



### 3 questions à

**Dominique COUEFFE,**  
membre du groupe DEPHY  
sans labour 53

#### ➤ Pouvez-vous vous présenter ?

Exploitant individuel à Cosmes sur 80 ha, je fais de la volaille de Loué sous label. Avec 4 bâtiments et un parcours de 8 ha, j'éleve du poulet, de la dinde ou de la pintade. Mon objectif est de garder un lien au sol avec les cultures. Sur 60 ha, je produis mes besoins en céréales, valorisées localement par l'usine d'aliments de Loué. Je pratique le sans labour depuis 1995 dans une logique d'agriculture de conservation des sols. Je suis aussi élu sur ma commune. Il faut être à l'écoute et avoir des pratiques qui répondent à la demande sociétale.

#### ➤ Qu'est-ce que le groupe DEPHY sans labour 53 ?

Je cherche à limiter l'utilisation des intrants sur mon exploitation pour réduire mon

impact sur l'environnement. Je travaille avec la Chambre d'agriculture depuis plus de 20 ans. Le groupe DEPHY, initié en 2011 par cette dernière, m'a permis de poursuivre mes efforts. Le groupe est constitué de 10 exploitations réparties en Mayenne, dont 3 sur l'Oudon. Le groupe DEPHY permet de progresser en confrontant ses idées et aussi de se sécuriser, car chacun a son retour d'expérience.

#### ➤ Quels principaux changements avez-vous mis en place ?

J'ai arrêté un atelier bovin tout herbe il y a plusieurs années. J'aurais pu en convertir une partie en cultures de vente, mais j'ai préféré tout conserver en herbe, avec près de 18 ha. Une partie a permis d'étendre les parcs à volailles. Pour les surfaces en pente, à proximité de cours d'eau ou en zones humides, je valorise l'herbe en mode extensif, sans phytosanitaires ni engrais. On est à 3-4 tMS/ha exportées en foin vendu ou mis à disposition pour un éleveur voisin.

Sur les cultures, je suis sur une logique d'optimisation de la marge économique en réduisant les intrants, plutôt que de maximisation du rendement. J'ai réduit de



37% mon IFT total par rapport à la référence régionale. Je ne fais plus de régulateur et je module la dose de fongicide sur blé. Je fais très peu d'insecticides sur colza. Je n'utilise plus le métaldéhyde comme antilimace. Je pratique la herse étrille à l'aveugle sur maïs en substitution d'un herbicide.

Propos recueillis par  
Etienne Barbarit, Chambre d'agriculture  
[Etienne.BARBARIT@pl.chambagri.fr](mailto:Etienne.BARBARIT@pl.chambagri.fr)



## ➤ Monter en compétences et réduire ses intrants grâce au groupe

11 agriculteurs du Segréen en polyculture élevage, dont 7 sur l'Oudon, ont adhéré, certains dès 2010, à un groupe de progrès « réduire les intrants pour améliorer sa marge et produire durablement » animé par la Chambre d'agriculture. En 2019, le groupe a rejoint le réseau des groupes Ecophyto 30 000.

Chaque année, ces agriculteurs travaillent à réduire les intrants sur leurs cultures principales avec la volonté d'améliorer leurs marges tout en réduisant leur impact environnemental. La comparaison de leurs itinéraires techniques et de leurs coûts d'intervention permet la mise en place d'une stratégie pour la campagne suivante. Samuel Guis, expert culture à la Chambre d'agriculture, anime les échanges et consolide les connaissances du groupe. Au printemps, un tour de plaine vise à ajuster le programme phytosanitaire et à monter en compétences

sur l'observation des cultures et la connaissance des seuils d'intervention.

### ➤ Se comparer, échanger, avancer

La motivation pour travailler en groupe diffère selon les participants :

- apprendre : « Une formation c'est autant ce qu'on peut apprendre du formateur que ce qu'on apprend des gars. Ça permet d'avancer plus vite, puisqu'on se nourrit des essais des autres » ;
- s'ouvrir sur de nouvelles techniques : « Ça nous ouvre des portes sur des thématiques auxquelles on n'aurait pas forcément pensé tout seul »
- se comparer pour se situer : « La comparaison m'étalonne : je vois si je suis bien ou pas dans mes programmes ». « Les aspects humains et la confiance au sein du groupe sont essentiels pour cette démarche collective ».

De véritables économies en intrants sont observées depuis la mise en place de

cette approche de groupe. Pour le blé tendre par exemple, les charges opérationnelles sont passées de 441€/ha en moyenne en 2016 à 378€/ha en 2020. Ces gains s'expliquent principalement par des réductions des charges en fongicides de 27€/ha et en herbicides d'environ 14€/ha, et un abaissement des charges en semences d'environ 20€/ha. Ces réductions ont été rendues possibles par une évolution des pratiques : utilisation d'adjuvants et optimisation des doses par l'observation et par une meilleure connaissance des seuils d'intervention, substitution partielle des semences certifiées par des semences fermières, réflexion sur le choix des produits en fonction d'un rapport coût/efficacité.

Clara Khamvongsa,  
Chambre d'agriculture  
Clara.KHAMVONGSA@pl.chambagri.fr

### Moyenne des charges en intrants du groupe sur la culture du blé tendre.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'exploitations	9	8	9	10	8
Rendement (q/ha)	60,8	76,4	70,1	82,1	57,3
Charges opérationnelles* (€/ha)	441 €	366 €	414 €	406 €	378 €
Charges en semences (€/ha)	108 €	95 €	91 €	88 €	89 €
Charges en fongicides (€/ha)	75 €	52 €	66 €	52 €	48 €
Charges en herbicides (€/ha)	85 €	86 €	85 €	83 €	72 €

\* semences + phytosanitaires + engrais minéraux hors amendements



## À vos agendas !

➤ **Les 15 et 16 février 2022 à Laval :**  
« **Rencontres nationales de l'agriculture biologique de conservation** »  
organisées par le CIVAM Bio 53  
<http://www.civambio53.fr/rencontres-nationales-abc-2022/>

➤ **Du 7 au 18 mars 2022 à Ombrée d'Anjou :**  
« **Semaines de l'agriculture** »  
avec en particulier :  
• **8 mars (13h30-17h) : rencontre technique « Cultiver mes protéines pour mon autonomie ! »** chez Romain Gabillard, éleveur à Pouancé (49)  
• **13 mars : balade en fermes à La Prévière**

Partenaires techniques et financiers :



La lettre  
**AGRICOLE**  
de l'**UDON**

Janvier 2022 • N°33

La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Bassin de l'Oudon  
4 rue de la Roirie - 49500  
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU  
[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

### Directeur de la publication :

M. GRIMAUD - Rédaction :  
Chambre d'agriculture Pays de la Loire,  
CIVAM AD 49, CIVAM AD 53,  
Syndicat du bassin de l'Oudon

**Mise en page :** Diabolo, le studio  
graphique d'Imprim'Services

**Impression :** Imprimerie Planchenault

### Crédits photos :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire,  
CIVAM AD 49, CIVAM AD 53, Syndicat  
du bassin de l'Oudon

Papier recyclé - Encres végétales  
Bulletin édité à 4400 exemplaires  
ISSN : N° 1632 - 9228

La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du  
Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui  
rassemble agriculteurs, coopératives,  
distribution et négociants, services de l'État,  
collectivités locales... L'objet de cette  
instance vise à reconquérir la qualité de l'eau.  
Elle est financée via le Contrat Territorial Eau  
multithématique de l'Oudon (2020-2022)